

Accusé de réception en préfecture 094-219400413-20230405-AR202304_02-Al Date de télétransmission : 05/04/2023 Date de Miception préfecture : 05/04/2023

5/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Délégation provisoire de fonctions et de signature à Monsieur Boukary GASSAMA

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et suivants,

vu la délibération du Conseil municipal du 21 octobre 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil au Maire,

vu son arrêté municipal du 22 novembre 2022 portant délégation de fonctions du Maire à ses adjoints,

considérant que Madame Nathalie LERUCH, adjointe au Maire, sera absente du 7 au 12 avril 2023 inclus, et qu'il convient dès lors, de prendre un arrêté de délégation de fonctions et de signature pendant cette période provisoire,

ARRETE

ARTICLE 1: DELEGUE provisoirement à Monsieur Boukary GASSAMA, adjoint au Maire, selon la répartition et pour la période indiquée dans le tableau ci-dessous, sous réserve de la présence éventuelle dans cette période du titulaire de la délégation concernée :

Titulaire de la délégation	Délégation provisoire
Nathalie LERUCH Lutte contre toutes les discriminations Egalité femmes - hommes Mémoire Archives Relations internationales	Boukary GASSAMA 7 au 12 avril 2023 inclus

ARTICLE 2 : DIT que cette délégation de fonctions comprend le pouvoir de signer tout acte relevant du domaine délégué.



Accusé de réception en préfecture 094-219400413-20230405-AR202304_02-Al Date de télétransmission : 05/04/2023 Date de réception préfecture : 05/04/2023

ARTICLE 3 : AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication :

- au Préfet du Val-de-Marne,
- = au Comptable public,
- à Madame la Directrice Générale des services de la Mairie pour l'information de l'administration communale,
- à l'intéressé.

FAIT EN MAIRIE LE - 5 AVR 2023

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE _ 5 AVR 2023

RECU EN PREFECTURE

LE _ 5 AVR 2023

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE _ 5 AVR 2023

